

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023  
AL/NC**

Envoyé en préfecture le 17/04/2023  
Reçu en préfecture le 17/04/2023  
Publié le  
ID : 055-215501222-20230417-2023\_051-DE

**Objet : Mise à jour de l'autorisation de programme Accessibilité**

**N° : DCM2023/051**

**PUBLIÉE LE : 19/04/23**

L'an deux mille vingt trois, **le mardi 11 avril à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 3 avril 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

**ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :**

Mesdames : Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Gérald CAHU

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE

Céline ÉTIENNE qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

Annette DABIT qui donne pouvoir à Élise THIRIOT

Messieurs : Florent CARÉ qui donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Angélique GÉNART

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Madame et Monsieur : Laila AHADDAR et Benoît REYRE

**ABSENTES :** Mesdames : Laetitia SACCHIERRO et Jessica LEROY

**Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 – Pouvoirs : 7 - Votants : 25**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°16/079 du 6 avril 2016,*

*Vu les délibérations de modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°18/084 du 9 avril 2018, n°19/058 du 11 avril 2019, n°20/048 du 25 mai 2020, n°21/54 du 12 avril 2021 et n°22/55 du 11 avril 2022,*

*Considérant la nécessité d'intégrer des ajustements calendaires et budgétaires dans le programme d'accessibilité,*

Pour faciliter la mise en œuvre pratique de cette opération et permettre l'engagement des dépenses, il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour l'autorisation de programme comme suit :

Programme : Accessibilité (opération 807)	Autorisation de programme	Crédits de paiement							
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Situation initiale	1 449 772,01 €	229 305,96 €	244 093,21 €	244 093,21 €	244 093,21 €	244 093,21 €	244 093,21 €	0,00 €	0,00 €
Situation précédente	709 945,50 €	42 676,94 €	231 363,75 €	125 205,70 €	111 858,10 €	0,00 €	18 841,01 €	26 489,40 €	153 510,60 €
Mandatement	530 809,50 €	42 676,94 €	231 363,75 €	125 205,70 €	111 858,10 €	-	18 841,01 €	864,00 €	-
Proposition	750 809,50 €	42 676,94 €	231 363,75 €	125 205,70 €	111 858,10 €	-	18 841,01 €	864,00 €	220 000,00 €

- **DE VALIDER** la mise à jour de l'autorisation du programme d'accessibilité présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 5 abstentions (Olivier GUCKERT, Jean-Benoît JANNOT, Carole DELAMARCHE, Gérald LANDO Céline ÉTIENNE donne pouvoir à Carole DELAMARCHE) Le Conseil municipal, décide :

- **DE VALIDER** la mise à jour de l'autorisation du programme d'accessibilité présentée ci-dessus.

Le Maire  
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**